MANDAT DU GROUPE DE TRAVAIL
SUR LES DONNEES ET LES STATISTIQUES

Confirmé par le Conseil : **juin 2022**

Créé : **2022**

Durée : **juin 2025**

Objectifs

1. Dans le cadre de la Stratégie de l'OMD en matière de données, les principaux objectifs du Groupe de travail sur les données et les statistiques sont les suivants :

   - améliorer les statistiques douanières grâce à de nouvelles définitions, normes et méthodes;
   - améliorer les connaissances et fournir des orientations sur la gouvernance et l'analyse des données dans les administrations douanières;
   - fournir des orientations et des recommandations sur la mise en œuvre et l'évolution de la Stratégie de l'OMD en matière de données;
   - intégrer l'OMD dans la communauté statistique mondiale et les initiatives mondiales sur les données relatives au commerce, à la fiscalité et à la sécurité.

Membres

2. Le Groupe de travail est composé de représentants des Membres de l'OMD.

3. Le Groupe de travail peut inviter des représentants du secteur privé, des organisations internationales gouvernementales ou non gouvernementales et d'autres parties prenantes externes, des universitaires et des experts en la matière, à assister aux réunions si nécessaire et en qualité d'observateurs.

Organisation et moyens de fonctionnement

4. Les membres du Groupe de travail élisent chaque année un Président et un Vice-Président parmi les administrations membres. Le Président et le Vice-Président sortants pourront être réélus une fois, pour une période cumulée d'au plus deux ans pour chaque rôle respectif.

5. Le Groupe de travail accomplit ses travaux par deux réunions annuelles, qui se tiendront au siège de l'OMD. Les travaux intersessions peuvent être effectués « virtuellement », autant que de besoin.

6. L'ordre du jour, accompagné des documents de réunion ci-joints, sera établi par le Président du Groupe de travail en consultation avec le Secrétariat de l'OMD et transmis aux Membres avant la clôture des travaux 30 jours avant la réunion prévue. Le rapport du Groupe de travail est distribué aux participants dans un délai d'un mois à compter de la réunion.

7. Tous les documents de travail seront disponibles en anglais et français. Les réunions tenues au siège de l'OMD se dérouleront en interprétation simultanée en anglais et en français.

8. Le Groupe de travail fera rapport à la Commission de politique générale chaque année.

9. Les membres du Groupe de travail financeront leur propre participation, y compris les frais de déplacement, les indemnités journalières de subsistance et les frais d'hébergement. Les arrangements administratifs et la fourniture de services d'appui relèvent de la responsabilité du Secrétariat de l'OMD.

Durée

10. Le Groupe de travail fonctionne pour une période initiale de trois ans et, si nécessaire, demande l'approbation de la Commission de politique générale pour prolonger ses activités.

Activités

11. Conformément à son mandat et aux autres directives données par le Conseil, le Groupe de travail mènera les activités suivantes :

    a) Etablir et mettre en œuvre une feuille de route pour la définition et la normalisation des statistiques sur toutes les compétences douanières, leur collecte par le biais de l'enquête annuelle, la diffusion sur un portail de données et le partage avec les organisations partenaires de l'OMD, en tenant compte des sources de données existantes entre les Membres et les organisations régionales et internationales.

    b) Fournir des directives et des outils sur la manière de produire et de diffuser des statistiques et des données ouvertes, aux niveaux national et international, en relation avec les systèmes statistiques nationaux, à l'intention des dirigeants des douanes, des décideurs, des chercheurs et des organisations internationales.

    c) Assurer la liaison avec la communauté internationale de la statistique et des données, pour partager les connaissances, les méthodes et les outils et mener des expériences communes sur l'analyse et la gouvernance des données.

    d) Assurer le lien avec les autres organes de travail de l'OMD, notamment le groupe chargé du Modèle des Données Douanières et fournir des conseils et des recommandations sur la cohérence des initiatives de l'OMD en matière de données et sur l'évolution de la Stratégie en matière de données.